

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU**  
**De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt**  
**Séance du 15 juin 2026**

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 7 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le **15 juin à 20 H 00**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Spincourt, après convocation légale, en date du 26 mai 2026 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

**Membres du bureau présents :**

- ✓ Mme AUBRY BLONDIN Marie-Françoise
- ✓ Mme BACH Carole
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ Mme COURTIER Françoise
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ Mme FORGET Lorette
- ✓ Mme FRANCOIS Marie Odile
- ✓ M. GEORGES Denis
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NADAL Jacques

**Membres du bureau excusés :**

- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. SIMON Alain
- ✓ M. NIVELET Matthieu

**Participants non élus :**

- ✓ Mme CLEMENT Béatrice
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,
- ✓ M. HAROS Pascal

Madame Jocelyne ANTOINE, sénatrice de la Meuse et conseillère communautaire, invitée permanente aux réunions de bureau, est absente excusée.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. MICHELS Julien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptés.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 25 février 2026 a été adressé à tous les membres du bureau. Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- ⇒ Réflexion sur la composition des commissions de la CCDS.
- ⇒ Admissions en non-valeur.
- ⇒ Agence postale de Senon

**Ordre du jour :**

1. Point sur les dossiers en cours.
2. Réflexion sur la composition des commissions de la CCDS.
3. Demandes de dérogations scolaires.
4. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Dommary-Baroncourt pour la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de lecture.
5. Demande de subvention de l'association des délégués départementaux de l'Education Nationale (DDEN).
6. Refacturation au CEMEA des frais de repas des stagiaires BAFA extérieurs au territoire de la CCDS.
7. Créances éteintes.
8. Admissions en non-valeur.
9. Agence postale de Senon.
10. Questions diverses.

## **1. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

Le Président indique que de nombreuses réunions et échéances se sont déroulées suite aux élections

### **Transports scolaires :**

Le Président informe les membres qu'une dernière réunion relative aux transports scolaires s'est tenue avec les services de la Région, dans le cadre de la préparation de la prochaine consultation concernant les marchés de transports scolaires qui devront être remis en concurrence pour la rentrée scolaire 2028.

Cette réunion a permis à la Région de dresser un bilan de la situation actuelle et d'apporter plusieurs précisions. La question des écarts pour la prise en charge d'enfants a notamment été abordée. Le courrier adressé par la commune de Spincourt concernant le village d'Ollières a également été évoqué, compte tenu de la présence désormais de huit enfants.

Il a été rappelé que la présence d'accompagnatrices scolaires ne constitue pas une obligation légale. Toutefois, cette présence est fortement encouragée par la Région et les transporteurs pour des raisons de sécurité. À ce titre, la Région apporte un soutien financier aux communes concernées.

La question du nombre d'arrêts par commune a également été abordée. Il a été précisé que ce nombre est déterminé conformément aux dispositions prévues par le règlement régional.

Par ailleurs, les possibilités de financement pour l'aménagement et la sécurisation des quais et arrêts de bus ont été évoquées. Il serait opportun de demander aux services de la Région les préconisations d'aménagement envisagées.

### **Organisation de la rentrée scolaire à l'école de Damvillers**

Le Président indique qu'un point a été réalisé avec l'école de Damvillers afin de préparer la prochaine rentrée scolaire. En effet, l'arrivée d'une importante cohorte d'élèves en petite section à la rentrée de septembre nécessite une nouvelle répartition des effectifs au sein des neuf classes du groupe scolaire.

Cette réorganisation conduira à faire passer le nombre de classes maternelles de trois à quatre, tandis que le nombre de classes élémentaires passera de six à cinq. Cette évolution impliquera quelques aménagements au sein du bâtiment des maternelles ainsi que certains déménagements.

### **Relations avec l'Office de tourisme**

Le Président indique avoir rencontré la Présidente de l'Office de tourisme afin de faire un point sur le partage des missions et des compétences de chacun.

Il rappelle qu'à l'occasion du dernier conseil communautaire, il a été décidé que le reversement de la taxe de séjour serait conditionné à la présentation d'un dossier

annuel comprenant un bilan des actions menées ainsi que les projets envisagés. La CCDS, qui doit assurer le financement des investissements, doit également disposer des moyens financiers nécessaires à cette fin.

Il souligne que les sites touristiques doivent être entretenus et que la promotion touristique doit être renforcée. Toutefois, il rappelle que ces missions ne peuvent pas reposer uniquement sur les bénévoles de l'Office de tourisme, qui ne disposent pas toujours des moyens humains suffisants.

#### **Rappel des principes d'action de la CCDS**

Le Président tient à rappeler qu'en sa qualité de Président, il n'intervient pas dans les affaires internes des communes et que la CCDS ne favorise aucune commune en particulier, mais accompagne celles qui portent des projets de développement.

Il indique que la CCDS est régulièrement citée en exemple dans de nombreuses instances départementales et régionales et souligne l'importance de préserver l'unité du territoire.

#### **Projet agrivoltaïque sur la commune de Muzeray**

Le Président informe avoir participé, aux côtés du conseil municipal de Muzeray, à une réunion relative à un projet agrivoltaïque porté sur la commune.

#### **Intervillages Games**

Le Président rappelle la tenue des Intervillages Games, qui se sont déroulés dans une excellente ambiance et ont donné satisfaction à l'ensemble des participants.

#### **Réunions des commissions communautaires**

Le Président indique que les premières réunions des commissions communautaires ont débuté.

Il donne ensuite la parole à M. MICHELS afin qu'il présente les travaux de la Commission Jeunesse, qui s'est réunie récemment. Cette réunion a permis des échanges constructifs entre les participants. Le principal thème abordé concernait la transparence, et l'ensemble des chiffres et données relatifs au fonctionnement des services intercommunaux ont été présentés.

Mme COURTIER BAUCHOT indique que la Commission Associations s'est également réunie. À cette occasion, un rappel des axes d'intervention et des modalités de financement des associations locales a été effectué. Les demandes actuellement déposées ont été examinées, certaines nécessitant des compléments d'analyse.

Les prochaines réunions programmées concernent :

- la Commission Ordures ménagères ;
- la Commission Culture ;
- la Commission Développement territorial.

### **Programme voirie**

Le programme de voirie sera réalisé au cours de l'été, en intégrant les travaux initialement prévus l'année précédente et qui avaient dû être reportés.

### **Situation financière de la CCDS**

Le Président rappelle que la situation financière de la CCDS demeure sous surveillance, notamment en raison de la baisse des dotations de l'État et des délais beaucoup trop longs pour percevoir les subventions (DETR, DSIL, ...). Cette situation nécessitera une réflexion collective afin de permettre à la collectivité de poursuivre ses investissements au service du territoire. La mise en place de fonds de concours fera notamment l'objet d'une étude.

### **Visite de la DASEN au groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé**

Le Président indique que la Directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) a visité le nouveau groupe scolaire du RPI du Bois Brûlé et a exprimé son admiration quant à la qualité du projet réalisé.

### **Programme d'investissements du mandat**

Enfin, le Président précise qu'un point sera prochainement présenté concernant le programme d'investissements envisageable pour le mandat, dont les perspectives demeurent riches et diversifiées.

## **2. REFLEXION SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CCDS**

Le Président indique qu'il y a certaines commissions très fournies mais d'autres un peu justes en termes de représentativité.

Il indique qu'il n'avait pas été décidé de fixer un nombre limite de membres dans les commissions ni une limite de membres par commune même s'il avait indiqué oralement qu'il ne souhaitait pas de commission pléthorique pour permettre leur efficacité.

Toutefois, il rappelle qu'il existe toujours une perte d'assiduité au fil des années de certains membres et que cela permettra d'avoir encore un nombre de présents suffisant.

A l'heure actuelle, il ne semble donc pas nécessaire de bloquer le nombre de sièges par commune.

Il indique que pour les commissions avec un nombre de membres limité d'inscrits une relance sera faite auprès des communes.

### 3. DEMANDES DE DEROGATIONS SCOLAIRES

**AFFAIRE N° 2026-06-15-01**

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

- ↳ Monsieur et Madame FABER James, domiciliés à Vaudoncourt, sollicitant une dérogation scolaire pour leurs enfants FABER Gwendolyn et FABER Amy, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ Monsieur HRYCYK Valentin et Madame BERTIN Andréa, domiciliés à Bouligny, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant HRYCYK Elyna, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ Monsieur et Madame BANAS Pierre, domiciliés à Bouligny, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant BANAS Camille, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ Monsieur BRUDER Dylan et Madame BEITZ Emeline, domiciliés à Xivry-Circourt, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant BRUDER Thomas, à l'école de SPINCOURT.
- ↳ Monsieur DELOGU Enzo et Madame CARTON Emma, domiciliés à Etain, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant DELOGU Léann, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ Monsieur ODOUARD Fabian et Madame CLAUDE Cassandra, domiciliés à Rouvres en Woëvre, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant ODOUARD Eden, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ Monsieur LADINE Antonin et Mme QUERNIARD Jennifer, domiciliés à Delut, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant LADINE Maloë, à l'école de SAINT JEAN LES LONGUYON.

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse.

Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années.

En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

**ACCEPTE les dérogations scolaires suivantes sous réserve de capacité d'accueil suffisante au sein de l'établissement :**

- FABER Gwendolyn et FABER Amy, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- HRYCYK Elyna, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- BANAS Camille, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- BRUDER Thomas, à l'école de SPINCOURT.
- DELOGU Léann, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ODOUARD Eden, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.

**REFUSE la dérogation scolaire suivante :**

- LADINE Maloë, à l'école de SAINT JEAN LES LONGUYON.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **4. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ECOLE DE DOMMARY-BARONCOURT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE METHODE DE LECTURE**

**AFFAIRE N° 2026-06-15-02**

L'école de Dommary-Baroncourt a fait parvenir par courrier une demande de subvention exceptionnelle pour la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de lecture à destination de la classe de CP et en réponse aux évolutions des programmes scolaires.

Les récents changements de programmes imposent une adaptation des pratiques pédagogiques afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves et de favoriser leur réussite. Dans ce contexte l'école souhaite adopter une méthode qui répond aux attentes de ces nouveaux programmes tout en intégrant des outils numériques et des supports variés.

Cette méthode permet également une adaptation aux différents niveaux des élèves afin d'aider au mieux ceux qui sont en difficulté.

La mise en place de cette nouvelle méthode est budgétisée selon le plan de financement ci-après :

|                             | Prix unitaire TTC | Prix total TTC |
|-----------------------------|-------------------|----------------|
| Méthode complète de lecture | 11,90 €           | 297,50 €       |
| Guide du maître             | 31,90 €           | 31,90 €        |
| Fichiers élèves             | 8,90 €            | 222,50 €       |

|              |  |                 |
|--------------|--|-----------------|
| <b>TOTAL</b> |  | <b>551,90 €</b> |
|--------------|--|-----------------|

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'enseignante de la classe de CP de l'école de Dommary-Baroncourt pour la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de lecture.

Considérant le plan de financement présenté,

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 551.90€ euros qui s'ajoutera à la dotation annuelle pour l'année 2026-2027.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN)**

### **AFFAIRE N° 2026-06-15-03**

Par courrier en date du 28 avril 2026, l'association des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) de la Meuse, a sollicité l'attribution d'une subvention de 150 € afin de l'accompagner dans ses interventions dans les établissements scolaires.

Pour rappel les missions et rôle des DDEN sont de veiller aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école, tout en participant à la promotion de l'école publique et au respect des principes républicains.

L'objet de cette demande est :

- ⇒ d'offrir à chaque école un exemplaire du livre « l'ABC de la laïcité », bande dessinée destinée la fois aux enseignants et aux enfants et permettant d'initier des débats.
- ⇒ D'offrir un jeu de société éducatif, sur ces mêmes valeurs, utilisable à la fois dans les écoles et par le périscolaire.

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant la demande de l'association des DDEN d'une subvention de 150 € pour l'accompagner dans ses interventions dans les établissements scolaires,

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le versement d'une subvention d'un montant de 150€ euros à l'association des DDEN de la Meuse.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **6. REFACTURATION AU CEMÉA DES FRAIS DE REPAS DES STAGIAIRES BAFA EXTERIEURS AU TERRITOIRE DE LA CCDS**

### **AFFAIRE N° 2026-06-15-04**

Le partenariat engagé avec le CEMÉA permet à la Communauté de communes de soutenir l'organisation de stages BAFA sur le territoire, afin de favoriser l'accès à la formation des jeunes souhaitant s'engager dans les métiers et activités de l'animation.

Dans ce cadre, la Communauté de communes prend en charge, pour les stagiaires domiciliés sur son territoire, le forfait versé au CEMÉA.

Les stagiaires extérieurs au territoire règlent quant à eux directement leur participation auprès de l'organisme de formation.

Les repas servis pendant la durée des stages sont assurés par un prestataire de restauration mandaté à cet effet et font l'objet d'un règlement direct par la Communauté de communes.

Afin d'assurer une répartition équitable des dépenses engagées par la collectivité, il convient de prévoir la refacturation au CEMÉA du coût des repas correspondant aux stagiaires non domiciliés sur le territoire communautaire, les CEMÉA assurant l'encaissement de la participation de ces stagiaires.

Il est donc proposé au bureau d'autoriser cette refacturation selon le nombre de repas effectivement servis et le tarif appliqué par le prestataire de restauration.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu les statuts de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt, notamment en matière de jeunesse et d'animation du territoire.

Vu le partenariat engagé avec les CEMÉA pour l'organisation de stages BAFA sur le territoire communautaire.

Considérant que, dans ce cadre, la Communauté de communes prend en charge pour les stagiaires domiciliés sur son territoire un forfait versé au CEMÉA.

Considérant que les stagiaires non domiciliés sur le territoire communautaire règlent directement leur participation auprès du CEMÉA.

Considérant que les repas servis pendant les stages BAFA sont assurés par un prestataire de restauration et réglés directement par la Communauté de communes.

Considérant qu'il appartient à la Communauté de communes de refacturer au CEMÉA le coût des repas correspondant aux stagiaires extérieurs au territoire communautaire, le CEMÉA assurant l'encaissement de leur participation.

Considérant que cette refacturation concerne les sessions BAFA base d'octobre 2024, BAFA approfondissement d'octobre 2025 et BAFA base de février 2026, pour un montant total de 861,80 €, sur la base d'un tarif unitaire de 13,90 € par repas .

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur/Madame le Président(e) à émettre les titres de recettes correspondants.

Le bureau après en avoir délibéré :

- ⇒ Autorise la refacturation au CEMÉA du coût des repas correspondant aux stagiaires non domiciliés sur le territoire communautaire.
- ⇒ Précise que cette facturation concerne :
  - ✓ la session BAFA base d'octobre 2024 : 1 stagiaire extérieur au territoire pour une durée de 8 jours, soit un montant de 111,20 €.
  - ✓ la session BAFA approfondissement d'octobre 2025 : 1 stagiaire extérieur au territoire pour une durée de 6 jours, soit un montant de 83,40 €.
  - ✓ la session BAFA base de février 2026 : 6 stagiaires extérieurs au territoire pour une durée de 8 jours, soit un montant de 667,20 €.
  - ✓ Le tarif unitaire appliqué par le prestataire de restauration est fixé à 13,90 € par repas.
  - ✓ Le montant total de la refacturation aux CEMÉA s'élève à 861,80 €.
- ⇒ Autorise l'émission des titres de recettes correspondants.
- ⇒ Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **7. CREANCES ETEINTES**

### **AFFAIRE N° 2026-06-15-05**

Plusieurs dossiers de surendettement ont été transmis par la Trésorerie de Verdun. Ces dossiers de surendettement nécessitent une délibération du bureau, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes.

- ✎ 835,80 € sur le **budget général**.
- ✎ 1 313,98 € sur le **budget ordures ménagères**

Selon la validation par le bureau, les mandats correspondants pourront être émis à l'article budgétaire 6542 « non-valeur-Créances éteintes » sur les différents budgets.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie de Verdun,

Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Le bureau, après en avoir délibéré,

- ✎ Autorise l'effacement de dettes sur le **budget général** pour un montant de **835,80 €** et l'émission des mandats correspondants sur le compte 6542.

- Liste n° : 8205980133 : 835,80 €

- ✎ Autorise l'effacement de dettes sur le **budget annexe ordures ménagères** pour un montant de **1 313,98 €** et l'émission des mandats correspondants sur le compte 6542.

- Liste n°: 8065990333 : 738,66 €
- Liste n°: 8065940233 : 115,35 €
- Liste n°: 8123700133 : 288,20 €
- Liste n°: 8311561133 : 171,77 €

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 8. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

### AFFAIRE N° 2026-06-15-06

La trésorerie de Verdun a transmis deux listes d'admissions en non-valeur concernant le budget général et le budget ordures ménagères.

Pour rappel, les admissions en non-valeur n'interrompent pas les poursuites diligentées par la Direction Générale des Finances Publiques des créances concernées et n'empêchent pas un recouvrement ultérieur de ces dernières.

Par ailleurs, l'article budgétaire 6541 « Créances admises en non-valeur » devra disposer des crédits suffisants pour permettre les écritures correspondantes.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments du dossier transmis par la Trésorerie de Verdun,

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

**Budget général :**

- Liste n°8033680833 pour un montant total de **748,59 €**

**Budget annexe ordures ménagères :**

- Liste n° 7837640233 pour un montant total de **10 261,61 €**

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **9. AGENCE POSTALE DE SENON**

Le Président rappelle que la CCDS dispose de plusieurs agences postales intercommunales sur son territoire.

Un bilan sera présenté lors du prochain conseil communautaire, toutefois il apparaît clairement que l'agence de Senon n'engendre quasiment aucun trafic. Malgré les financements obtenus et avec l'accord de la commune, le Président indique qu'il semble nécessaire de se pencher sur le maintien de ce service qui ne semble couvrir aucun besoin.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Pouvoir de police du Président de l'EPCI : le Président rappelle, qu'il est nécessaire que les Maires transmettent un courrier afin de lui faire part de leur refus du transfert des pouvoirs de police spéciaux. Les membres du bureau demandent s'il est possible de transmettre un modèle de courrier ou d'arrêté.

Elections de la FUCLEM : bonne participation globalement pour le vote par correspondance, les élections finales se dérouleront prochainement.

Prescription PLUi : M. MAZET rappelle que le prochain conseil communautaire devra statuer sur la Charte de gouvernance et la prescription du PLUi. Il rappelle qu'en parallèle, le projet de territoire va continuer d'avancer avec la tenue à la rentrée de Septembre des 4 ateliers thématiques envisagés lors de la conférence des Maires.

Formation des élus : le Président indique qu'il existe des organismes de formation qui ont sollicité la CCDS. Certains proposent de valoriser les financements DIF disponibles pour les élus afin de limiter les fonds de la Communauté de Communes.

Mme FRANCOIS propose la mise en place d'une formation sur les structures des fonds européens et les possibilités de financement.

M. LE FRANCOIS indique qu'il a pris ses nouvelles fonctions de Président du SMET et que le début de mandat est dédié à la présentation et à l'explication de la compétence.

Mme FAUQUENOT indique qu'une formation au secrétariat de mairie devrait voir le jour prochainement en lien avec le GRETA et le CDG en faveur des demandeurs d'emplois.

M. CAPUT indique que les travaux de GEMAPI devraient commencer cet été, quelques conventions devraient également être signées prochainement.

M. CAPUT indique que dans le cadre des EAC, diverses réunions se sont tenues avec les écoles du territoire pour définir les prochaines actions et projets pour la rentrée scolaire.

M. CAPUT demande s'il est possible de mettre sur pied un projet de festival dans le cadre du programme de « Vous à Nous ».

Le Président indique que la journée de Pays du PETR de Verdun est prévue le 24 Juin.

M. NADAL indique que des réunions de travail sont en cours avec les services pour présenter l'ensemble du patrimoine locatif de la CCDS.

M. CAPUT indique qu'une nouvelle halte répit handicap devrait ouvrir à Dommary Baroncourt prochainement avec le portage de l'ADMR.

La séance est levée à 22 H 30.

**Ordre du jour :**

1. Point sur les dossiers en cours.
2. Réflexion sur la composition des commissions de la CCDS.
3. Demandes de dérogations scolaires.
4. Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Dommary-Baroncourt pour la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de lecture.
5. Demande de subvention de l'association des délégués départementaux de l'Education Nationale (DDEN).
6. Refacturation au CEMEA des frais de repas des stagiaires BAFA extérieurs au territoire de la CCDS.
7. Créances éteintes.
8. Admissions en non-valeur.
9. Agence postale de Senon.
10. Questions diverses.

**Le Président**



**Jean Marie MISSLER**

**Le Secrétaire**



**Julien MICHELS**